

TVA réduite : le premier ministre répond aux artisans

Depuis quelques semaines la CAPEB nationale et l'ensemble des CAPEB départementales de l'Ariège n'ont de cesse que d'interroger le gouvernement et les parlementaires sur les projets de remise en question de la TVA à taux réduit.

Nous avons réalisé des dizaines de courriers pour expliquer en quoi cette décision pourrait venir impacter dangereusement nos entreprises encore très fragiles. Il a fallu attendre la fin de semaine pour que le premier

ministre nous réponde. La TVA réduite, de 5,5%, pour les travaux de rénovation énergétique, ne sera pas touchée pour l'année 2019. Et c'est Édouard Philippe, premier ministre, qui l'affirme. En effet, si Bruno Le Maire et un conseiller d'Emmanuel Macron avaient tenu des propos allant dans ce sens auprès de la CAPEB et d'Alain Griset, président de l'U2P, jamais l'information n'aurait été formellement confirmée au sommet de l'État. C'est désormais chose faite.

«Les artisans du bâtiment sont encore convalescents»

Dans ce courrier du 28 août, Édouard Philippe assure ainsi que «le gouvernement n'envisage pas de proposer, dans le projet de loi de finances pour 2019, un relèvement du taux de TVA pour les travaux de rénovation énergétique». Une phrase qui rassure les artisans du bâtiment. «C'est une nouvelle très positive», réagit Patrick Liebus. «Nous sommes à présent rassurés sur les deux taux réduits de TVA du bâtiment, à 5,5% et

à 10%. Nous avons déjà d'autres préoccupations par ailleurs, il n'aurait pas fallu nous ajouter cela. Certes, il y a un redémarrage économique dans certains départements, mais les artisans sont encore convalescents, et le marché du neuf baisse à nouveau.

En juin dernier, une parlementaire, citant Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement, affirmait qu'un passage du taux à 20% déclencherait «une baisse de 6% des travaux pour les professionnels» et la perte de 22.000 emplois.

MD

LE Petit Journal du 21/9/2018